

CONCOURS « AIR CANADA VERS LA MAGIE »

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS (« Règlement du Concours »)

*AUCUN ACHAT NI AUCUNE CONTREPARTIE MONÉTAIRE NE SONT REQUIS
POUR PARTICIPER OU GAGNER.*

NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LORSQUE LIMITÉ PAR LA LOI.

Le Concours « Air Canada Vers La Magie » (le « **Concours** ») vous est présenté par Air Canada^{MD} (le « **Commanditaire du Concours** »). Le Concours débute le 1^{er} octobre 2021 à 11 h 00 (HE) et se termine le 1^{er} octobre 2021 à 21 h 00 (HE) (ci-après la « **Période du concours** »).

1. Admissibilité

Le Concours s'adresse à tous les résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant la Période du concours (les « **Participants admissibles** »).

Les employés, représentants ou agents du commanditaire du Concours et de ses filiales et sociétés affiliées (y compris, mais sans s'y limiter, Aéroplan inc., Air Canada Rouge S.E.C. et Société en commandite Touram s/n Vacances Air Canada), ses partenaires médias et agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces représentants et mandataires et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés ne sont pas admissibles à s'inscrire ou à participer au Concours (« **Participants non admissibles** »).

Les employés de The Walt Disney Company (Canada) Ltd, de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses sociétés liées, de ses successeurs et de ses ayants droit (collectivement, le « **Fournisseur de prix** » ou « **Disney** »), ainsi que leurs agences respectives de publicité, de promotion et de conception de sites Web ne sont pas autorisés à participer au concours. Le Fournisseur de prix est responsable de la fourniture et de l'exécution de certains prix (tels que définis ci-après) décrits ci-dessous, mais n'est ni le commanditaire ni l'administrateur du Concours.

2. Comment participer au Concours

Aucun achat n'est requis.

Méthode 1 : Participation sur Twitter^{MD}

Pour participer au Concours, les Participants admissibles doivent publier un microbillet sur Twitter pendant la Période du concours indiquant qui les accompagnerait à la célébration la plus magique au monde au *Walt Disney World Resort* en Floride. Les publications doivent inclure le mot-clic #ACVersLaMagie dans le microbillet.

Méthode 2 : Participation sur Instagram^{MD}

Pour participer au Concours, les Participants admissibles doivent publier un message

public sur Instagram pendant la Période du concours indiquant qui les accompagnerait à la célébration la plus magique au monde au *Walt Disney World Resort* en Floride. Les publications doivent inclure le mot-clic #ACVersLaMagie dans le texte.

Chaque méthode de participation est appelée une « **Participation admissible** ».

Limite d'une (1) Participation admissible par méthode de participation, pour un total de deux (2) Participations admissibles, par Participant admissible pour toute la Période du Concours.

La création d'un compte Twitter ou Instagram est gratuite. Bien qu'un accès en ligne soit requis pour participer au concours, beaucoup de bibliothèques publiques, cafés Internet, magasins et autres endroits offrent gratuitement l'accès à Internet (sous réserve des restrictions liées à la COVID-19).

Ce Concours n'est d'aucune façon commandité, appuyé ou administré par Facebook, Twitter ou Instagram (chacune une « **Plateforme sociale** »). Chaque Participant admissible au Concours s'engage par les présentes à dégager entièrement de toute responsabilité chacune des Plateformes sociales. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le Concours doivent être adressés au Commanditaire du concours et non à la Plateforme sociale. Les Participants admissibles peuvent uniquement utiliser leur(s) compte(s) personnel(s) public(s) de Plateforme sociale (non protégé(s)) pour participer au Concours. Chaque Participant admissible comprend qu'il fournit ses renseignements au Commanditaire du concours et non à la Plateforme sociale.

Pour être considéré comme une Participation admissible, tout le contenu et tous les documents associés à la participation d'un Participant admissible (peu importe le mode de participation) (collectivement, le « **Matériel** ») doivent : i) être soumis et reçus conformément au présent règlement du Concours pendant la Période du concours applicable; ii) inclure tous les éléments requis susmentionnés; iii) respecter le présent règlement du Concours, notamment, mais sans s'y limiter, les conditions générales énumérées ci-dessous pour chaque Prix (toutes déterminées par le Commanditaire du concours à sa seule et entière discrétion) et iv) respecter toutes les termes et conditions, règlements, politiques et lignes directrices de la Plateforme sociale concernée (Twitter et/ou Instagram, selon le cas). En participant au Concours, notamment en soumettant une Participation admissible, le Participant admissible indique qu'il a lu le présent règlement du Concours et qu'il accepte d'y être légalement lié.

En s'inscrivant au Concours, chaque Participant admissible accepte que sa Participation admissible soit conforme aux restrictions de contenu telles que définies ci-dessous et que le Commanditaire du concours peut, à sa seule discrétion, disqualifier un Participant admissible du Concours s'il estime, à sa seule discrétion, que la Participation admissible ne respecte pas l'une ou l'ensemble des restrictions suivantes (collectivement, les « **Restrictions de contenu** ») :

- Les publications, courriels, essais et/ou vidéos (chacun étant une « **Travail créatif** ») doivent être une création originale de la personne qui les soumet et ne doivent pas être illégaux, diffamatoires, haineux ou obscènes ou dénigrer le Commanditaire du concours, ou toute autre personne ou partie.

- Le Travail créatif ne doit pas contenir de matériel illégal, en violation des lois ou règlements de toute juridiction où il est créé ou contraire à ceux-ci, ou qui viole ou enfreint les droits de toute autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, la marque, la vie privée, la publicité ou tout autre droit de propriété intellectuelle.
- Le Travail créatif doit être conforme à l'image et aux valeurs du Commanditaire du concours, et être conforme et satisfaire à l'objectif du Concours.

3. Prix

Il y a un total de douze (12) forfaits vacances au *Walt Disney World Resort*, en Floride, aux États-Unis à gagner comme prix (chacun étant un « **Prix** » et collectivement, les « **Prix** ») (d'une valeur totale approximative de 183 002,28 \$ CA).

Chaque Prix consiste en un forfait vacances au *Walt Disney World Resort* en Floride, aux États-Unis, pour six (6) jours et cinq (5) nuits pour chaque Gagnant d'un Prix (chacun étant un « **Gagnant** » et collectivement, les « **Gagnants** ») et jusqu'à trois (3) invités (chacun étant un « **Invité** » et collectivement, les « **Invités** ») et comprend ce qui suit :

- I. Quatre (4) billets aller-retour en classe économique pour tout vol exploité par Air Canada (dont les vols exploités sous la marque Air Canada Express^{MD} et ceux exploités par Air Canada Rouge^{MD}) au départ du grand aéroport canadien desservi par Air Canada le plus près du domicile du Gagnant et à destination d'Orlando, en Floride.
- II. Transport terrestre depuis et pour l'aéroport international d'Orlando jusqu'à un hôtel du *Walt Disney World Resort*, à condition que les Gagnants et les Invités se rendent à l'aéroport international d'Orlando, tel que déterminé par Disney.
- III. Hébergement dans une chambre standard (maximum de quatre [4] personnes par chambre) au *Walt Disney World Resort* (emplacement au choix de Disney) pour cinq (5) nuits.
- IV. Jusqu'à quatre (4) billets de 6 jours pour les parcs thématiques avec l'option « *Park Hopper* » (chacun, un « **Billet de parc** »).
- V. Une (1) carte-cadeau de Disney (la « **Carte-cadeau** ») d'une valeur de six cents dollars US (600 \$ US).

*** Limite d'un (1) prix par Participant admissible pour le Concours ***
*** Les Invités du Gagnant ne peuvent pas être des Participants non admissibles ***

La valeur au détail estimée de chaque Prix est de quinze mille deux cent cinquante dollars et dix-neuf cents (15 250,19 \$ CA), ce qui inclut les taxes et les frais, le cas échéant.

La valeur réelle des Prix peut varier en fonction de la fluctuation des tarifs hôteliers, des fluctuations des taux de change et du nombre d'Invités. Toute différence entre la valeur au détail estimée et le coût réel des Prix ne sera pas attribuée.

La valeur exacte des Prix dépend des aéroports de départ et de destination ainsi que de la période de voyage. Chaque Prix doit être accepté tel qu'il est attribué; il ne peut être ni vendu, ni transféré ni monnayé, et il ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, aucune modification ni aucune prolongation ne sont autorisées, sauf à la seule discrétion du Commanditaire du concours et du Fournisseur du prix. Le Commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur égale ou supérieure ou d'en autoriser le transfert.

Les réservations des billets d'avion et de l'hébergement sont sous réserve des disponibilités, et la période d'interdiction suivante s'applique :

- Du 15 décembre 2021 au 5 janvier 2022;
- Du 13 avril 2022 au 20 avril 2022;
- Du 23 juillet 2022 au 7 août 2022.

Le voyage doit avoir lieu entre le 1^{er} décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Aucun point Aéroplan^{MD} ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne seront accordés pour le voyage. Aucune modification de réservation ne sera permise une fois la date de voyage confirmée ou le billet émis.

Au moment de la réservation d'un billet, chaque gagnant d'un Prix doit acquitter, et s'assurer que ses Invités soient au courant qu'ils doivent acquitter, les suppléments carburant, assurances, taxes, frais et autres droits et suppléments applicables à l'aide d'une carte de crédit. Chaque gagnant d'un Prix est responsable, et s'assurera que ses Invités soient au courant qu'ils sont responsables, de tous les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris, sans s'y limiter, les taxes de départ locales applicables, le transport terrestre, les pourboires, les achats, les souvenirs, les appels téléphoniques locaux et interurbains, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour toute escale de nuit, le service aux chambres à l'hôtel, le service de buanderie, les soins de spa, les frais de garderie, les repas et les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les frais de service, les repas et divertissements à bord, les frais de déplacement pour se rendre au point de départ et en revenir puisque le Prix commence et se termine à cet endroit, les frais et taxes de départ applicables à l'aéroport, les frais de stationnement à l'aéroport, les frais d'améliorations aéroportuaires ou d'autres frais semblables, les frais de bagages, l'assurance voyage et médicale, la souscription, s'ils le désirent, d'une assurance voyage suffisante avant le départ, l'obtention et le port de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que la conformité aux règles de douane et d'immigration, ainsi que de vérifier et de se conformer à toutes les restrictions ou exigences de voyage applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la nécessité de fournir une preuve adéquate d'un test négatif de COVID-19 ou une preuve de vaccination contre COVID-19, si nécessaire. Chaque Gagnant d'un Prix accepte et reconnaît que le Commanditaire du concours ne sera pas responsable si l'un des Invités ou le Gagnant se voit refuser l'embarquement en raison du non-respect des restrictions ou exigences de voyage applicables.

L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, disponibles au www.aircanada.com.

Toutes les réservations sont assujetties à la disponibilité de l'hôtel, de la chambre et du vol au moment de la réservation par l'entremise du Commanditaire du concours au moins quarante-cinq (45) jours avant l'arrivée. Des dates d'interdiction peuvent s'appliquer. Le Gagnant et ses Invités doivent être disponibles pour voyager et utiliser le Prix dans son entièreté entre le 1^{er} décembre 2021 et le 31 décembre 2022, et doivent être en mesure de voyager ensemble sur le même itinéraire. Aucune prolongation ne sera accordée. Le transport aérien doit être constitué d'un aller-retour au départ et à destination des mêmes aéroports de départ et d'arrivée. Certaines restrictions liées aux voyages et à l'hébergement s'appliquent, notamment les règlements et les conditions du transporteur.

Le Gagnant pourrait devoir présenter une carte de crédit reconnue valide à l'enregistrement au *Walt Disney World Resort* pour couvrir toute dépense dépassant les frais de chambre standards.

Si le Gagnant choisit d'amener moins d'Invités que le nombre alloué, le Prix sera remis par tranches selon le nombre réel de participants, et aucun prix de substitution ou de compensation ne sera fourni au gagnant. Toute portion non utilisée, non réclamée ou refusée de tout Prix sera perdue et n'aura aucune valeur en argent; le Commanditaire du concours et le Fournisseur de prix n'ont aucune obligation de fournir une solution de rechange ou une valeur en nature. Les Billets de parc, Cartes-cadeaux ou bons d'échange endommagés, perdus ou volés ne seront pas remplacés. Les parcs thématiques, les attractions et toute autre offre sont sous réserve des disponibilités, des fermetures et des annulations ou modifications, sans préavis ni responsabilité. L'admission au parc, les offres et les options de Billet de parc ne sont pas garanties.

La Carte-cadeau Disney est délivrée par Disney Gift Card Services, Inc. de laquelle elle représente une obligation légale exclusive. Pour toute demande relative au solde d'une carte, veuillez appeler au 1 877 650-4327 ou visiter le site <https://www.disneygiftcard.com>. Pour connaître les conditions générales complètes (dont l'entente sur l'arbitrage), visitez le site <https://www.disneygiftcard.com>. Aucune partie de Disney Gift Card Services, Inc. ni aucune de ses sociétés affiliées n'est un partenaire ou un commanditaire de ce Concours.

Les conditions générales prévues dans les règlements du présent concours et sur les Billets de parc et bons doivent s'appliquer à chaque Prix. Pour entrer dans un parc thématique, une réservation pour l'entrée à un parc ainsi qu'un Billet de parc valide pour le même parc thématique à la même date sont requis. Les réservations peuvent être effectuées au moyen du système *Disney Park Pass*. Les réservations sont sous réserve des disponibilités et ne sont pas garanties avant d'être finalisées. Une réservation pour l'entrée à un parc doit être effectuée pour chaque jour d'entrée. L'option *Park Hopper* comprend l'admission à plus d'un parc thématique le même jour, pour chaque jour inclus dans le Billet de parc. Le Gagnant et ses Invités doivent effectuer une réservation pour l'entrée à un parc par l'entremise du système de réservations *Disney Park Pass* pour le premier parc thématique qu'ils prévoient visiter. Après l'entrée dans ce premier parc thématique, le gagnant d'un Prix et ses Invités pourront visiter le prochain parc thématique à compter de 14 h 00 (HE) jusqu'à l'heure de fermeture habituelle du parc en question. La possibilité de visiter un parc

thématique est sous réserve des limites de capacité de celui-ci. À l'heure actuelle, une réservation pour l'entrée à un parc n'est pas requise après la visite du premier parc thématique; cependant, les exigences en matière de réservations peuvent faire l'objet de modifications. L'option *Park Hopper Plus* comprend un certain nombre de visites à un parc aquatique ou d'autres amusements de *Walt Disney World*. Les parcs aquatiques peuvent faire l'objet de fermetures aux fins de réhabilitation, de fermetures saisonnières ou de fermetures liées aux conditions météorologiques. Des heures de départ sont requises pour le parcours de golf *Oak Trail* de Disney, et celles-ci sont sous réserve des disponibilités. Le footgolf est offert tous les mercredi, samedi et dimanche après 14 h 30 (HE), sous réserve des disponibilités. Le golf miniature est valide pour une partie. La partie doit commencer avant 16 h 00 (HE). Seule une visite par jour du golf miniature est permise. L'admission au complexe *ESPN Wide World of Sports* est valide seulement le jour des événements; certains événements exigent des frais d'admission supplémentaires; certaines journées ne comportent aucun événement; les jours et heures d'ouverture des concessions, sites et attractions peuvent varier. Visitez le site www.espnwwos.com pour de plus amples renseignements.

Tous les litiges entre Disney ou ses entités mères, associées, affiliées, ou ses filiales, d'une part, et le gagnant ou ses invités, d'autre part, en raison ou en conséquence de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de la portion des Prix fournis par Disney ou de l'activité ou du voyage liés à la portion des Prix fournis par Disney au *Walt Disney World Resort*, doivent être résolus en appliquant les lois de la Floride, sans égard aux règles en matière de conflit de lois, et doivent uniquement et exclusivement être menés en cour d'État ou fédérale dans le comté d'Orange, en Floride. De telles créances doivent être résolues individuellement, sans exercer aucune forme de recours collectif, et toutes ces créances doivent être limitées aux dépenses personnelles réelles engendrées, mais ne doivent en aucun cas inclure des honoraires d'avocat.

Tout Gagnant d'un Prix comprend et accepte, et s'assurera que ses Invités comprennent et acceptent, les risques associés à la propagation de maladies infectieuses ou transmissibles et comprend qu'il est de sa responsabilité de prendre les précautions nécessaires en la matière, notamment en ce qui concerne la COVID-19.

Tout gagnant d'un Prix est également au courant, et s'assurera que ses Invités soient au courant, du programme Air Canada SoinPropre+ et des mesures obligatoires en matière de santé et de sécurité en vigueur à ce moment, y compris, sans toutefois s'y limiter, la prise de température des clients avant le vol, le port obligatoire d'un couvre-visage, les questions sur l'état de santé et une preuve adéquate d'un test négatif de COVID-19 ou une preuve de vaccination contre la COVID-19, si nécessaire. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web d'Air Canada et plus précisément le portail Prêts à voyager, à aircanada.com/pretsavoyager.

Le *Walt Disney World Resort* a mis en place des mesures de santé et de sécurité renforcées. Il existe un risque inhérent d'exposition à la COVID-19 dans tout espace public fréquenté par plusieurs personnes. Avant leur visite, le gagnant d'un Prix et ses Invités devraient visiter la page <https://disneyworld.disney.go.com/fr-ca/experience-updates/> afin d'obtenir des renseignements importants concernant la réouverture des parcs, les réservations, les limites des privilèges, les caractéristiques, les expériences et les offres, les nouvelles mesures de sécurité et d'autres

renseignements.

4. Tirages

Douze (12) Gagnants seront sélectionnés au cours de douze (12) tirages au sort (chacun étant un « **Tirage** » et collectivement, des « **Tirages** ») parmi toutes les Participations admissibles reçues des Participants admissibles (un (1) Gagnant pour chaque tirage). Les Tirages auront lieu de manière virtuelle aux bureaux du Commanditaire du concours situés au 7373, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent (Québec, Canada), aux moments suivants :

Tirages	
Tirage no 1	1 ^{er} octobre 2021 à 11 h 50 HE
Tirage no 2	1 ^{er} octobre 2021 à 12 h 40 HE
Tirage no 3	1 ^{er} octobre 2021 à 13 h 30 HE
Tirage no 4	1 ^{er} octobre 2021 à 14 h 20 HE
Tirage no 5	1 ^{er} octobre 2021 à 15 h 10 HE
Tirage no 6	1 ^{er} octobre 2021 à 16 h 00 HE
Tirage no 7	1 ^{er} octobre 2021 à 16 h 50 HE
Tirage no 8	1 ^{er} octobre 2021 à 17 h 40 HE
Tirage no 9	1 ^{er} octobre 2021 à 18 h 30 HE
Tirage no 10	1 ^{er} octobre 2021 à 19 h 20 HE
Tirage no 11	1 ^{er} octobre 2021 à 20 h 10 HE
Tirage no 12	1 ^{er} octobre 2021 à 21 h 00 HE

Les chances de gagner un Prix dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues de Participants admissibles à compter du début de la Période du concours, mais avant l'heure du Tirage applicable.

Les Participations admissibles faites par les Participants admissibles (a) qui sont faites après le début de la Période du concours mais avant l'heure de chaque Tirage et (b) qui ne sont pas sélectionnées comme Gagnant (sous réserve de la section 5 ci-dessous) seront considérées comme des Participations admissibles pour les Tirages suivants, jusqu'à ce que le dernier Tirage (Tirage no 12) soit tenu par le Commanditaire du Concours.

*** Limite d'un (1) prix par Participant admissible pour le Concours ***

*** Les Invités du Gagnant ne peuvent pas être des Participants non admissibles ***

5. Réclamation des Prix

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer un Prix, tout Participant admissible sélectionné par tirage au sort sera d'abord contacté sur sa publication Twitter ou Instagram et sera requis d'envoyer son adresse de courrier électronique via un message direct Twitter ou Instagram au compte Twitter ou Instagram du Commanditaire du concours et sera ensuite joint par courrier électronique et recevra des directives pour la réclamation de son Prix de la part du Commanditaire du concours ou d'un de ses mandataires ou représentants peu de temps après le Tirage. Chaque Gagnant devra consentir à être sélectionné comme Participant admissible dans un délai d'une (1) journée qui suit. S'il n'est pas possible de joindre un Participant admissible sélectionné dans les deux (2) jours qui suivent, un autre Participant admissible sera choisi par tirage au sort. Avant d'être déclaré gagnant, le Participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question d'habileté arithmétique en quatre étapes comportant deux ou trois nombres, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge qui confirme notamment :

- qu'il se conforme aux exigences d'admissibilité;
- qu'il a lu le règlement du Concours et qu'il s'y conforme en tous points;
- qu'il accepte le Prix tel qu'il est attribué;
- qu'il reconnaît au Commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et sa ville de résidence sans autre compensation que le Prix offert;
- qu'il convient de dégager de toute responsabilité le Commanditaire du concours, l'Administrateur du concours, le Fournisseur du Prix et leurs filiales et sociétés affiliées, leurs partenaires médias, leurs agences de publicité et de promotion, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de chacune de ces entités.

Tous les Invités des Gagnants seront également requis de signer un formulaire de renonciation et décharge similaire. Le Commanditaire du concours communiquera uniquement avec les Participants admissibles sélectionnés dont la Participation admissible a été tirée au sort. Lorsqu'un Participant admissible est déclaré Gagnant par le Commanditaire du concours, ce dernier lui envoie une lettre contenant la marche à suivre pour réclamer son Prix.

6. Conditions générales

Toutes les participations soumises et tous les renseignements fournis par les Participants admissibles doivent être complets et exacts. Le Commanditaire du concours ne peut être tenu responsable d'aucune défaillance technologique, d'aucune interruption liée au téléphone ou à Internet, ni d'aucune réclamation de Prix ou décharge de responsabilité en retard, mal acheminée ou incomplète.

Le contenu de toutes les participations soumises devient la propriété du Commanditaire du concours. Celui-ci se réserve le droit d'utiliser le contenu de toute participation soumise par un participant à des fins de rédaction, de publicité et de marketing promotionnel, sans rémunération ni préavis, sauf si la loi l'interdit. Chaque Participant admissible autorise le Commanditaire du concours à utiliser le contenu de son bulletin de participation, y compris son nom et son adresse, à des fins de rédaction, de publicité et de marketing promotionnel dans tous les médias connus ou découverts par la suite, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, ni notification ni autorisation.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles autorisent expressément le Commanditaire du concours, le Fournisseur du Prix, les partenaires médias et les agences de publicité et de promotion à stocker, à partager et à utiliser les renseignements personnels fournis pour leur participation, uniquement aux fins de l'administration de ce Concours et conformément à la politique de protection des renseignements personnels du Commanditaire du concours, accessible au public sur le site Web du Commanditaire du concours :

- <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/legal/privacy-policy.html>.

Le Commanditaire du Concours conservera les renseignements personnels conformément aux lois applicables. Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux Invités des Gagnants.

Toutes les participations peuvent être vérifiées par le Commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la Période du concours, si elles sont incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées ou reproduites d'une autre façon ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne respectent pas les présents règlements du Concours.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles conviennent que le Commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom, la ville de résidence et la photo de tous les gagnants, et les Participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les Participants admissibles conviennent en outre que toutes les participations soumises et leur contenu deviennent la propriété du Commanditaire du concours et ne leur seront pas remis.

Les Participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions du Commanditaire du concours relativement au Concours, lesquelles sont finales et sans appel à tous égards.

Les Participants admissibles conviennent que le Commanditaire du concours ne saurait être tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les participations ni d'aucune erreur ou anomalie liée au Concours. Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, notamment des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le Commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le Concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les Participants admissibles. En outre, si le Commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une participation compromet l'intégrité du Concours, il se réserve le droit de l'annuler ou de mettre fin au Concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les Participants admissibles. Le Commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent Concours et de bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement toute personne soupçonnée d'intervenir de façon illicite dans le processus de participation ou le déroulement du Concours, de contrevenir au règlement officiel ou de faire preuve d'une conduite antisportive ou perturbatrice, ou d'agir dans l'intention d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler qui que ce soit.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles conviennent de dégager de toute responsabilité, relativement au Concours ou, s'ils sont déclarés Gagnants, au Prix attribué et à son utilisation, le Commanditaire du concours, le Fournisseur du Prix et chacune de leurs filiales et sociétés affiliées, chacun de leurs partenaires médias, agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs des entités précitées.

Le Concours est régi par la législation canadienne applicable (lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur).

Pour les résidents du Québec seulement. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Les différends et les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent Règlement ou des droits et obligations d'un Participant admissible relativement au Concours seront régis par les lois de la province de Québec et les lois applicables du Canada et seront interprétés conformément à celles-ci.

Propriété intellectuelle. Toute propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce, les appellations commerciales, les logos, les concepts, le matériel promotionnel, les pages Web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les déclarations, appartient au Commanditaire du Concours, au Fournisseur du Prix ou à leurs sociétés affiliées. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisées de tout matériel ou toute propriété intellectuelle protégés par des droits d'auteur sans le consentement écrit du propriétaire est strictement interdite.

Droit applicable. Les différends et les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent Règlement ou des droits et obligations d'un Participant admissible relativement au Concours seront régis par les lois de la province de Québec et les lois applicables du Canada et seront interprétés conformément à celles-ci.

Langue. En cas de divergence entre la version anglaise et toute version française du règlement du Concours, la version anglaise prévaut. Dans les conditions de la version anglaise du règlement et les déclarations ou autres énoncés contenus dans tout autre matériel associé au Concours, notamment sur les médias sociaux, le lieu de vente, ou la publicité télévisée, imprimée ou en ligne, les conditions générales du règlement en anglais prévaudront.

Les Participants admissibles pourront obtenir le nom des gagnants entre le 1^{er} et le 12 novembre 2021 en soumettant une demande accompagnée d'une enveloppe-réponse suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

Concours « Air Canada Vers La Magie »
Communications marketing – YUL 1240 ZIP
Air Canada
7373, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent (Québec) H4S 1Z3

^{MD}Air Canada Rouge est une marque déposée d'Air Canada.

^{MD}Air Canada Express est une marque déposée d'Air Canada.

^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan Inc.

^{MD}Twitter est une marque déposée de Twitter, Inc.

^{MD}Instagram est une marque déposée d'Instagram, Inc..